

Priorisation canton de Neuchâtel

1. Sauvegarder le paysage culturel et artistique dans son ensemble

La priorité pour les autorités du canton de Neuchâtel est celle de sauvegarder la vitalité et les particularités du paysage artistique et culturel neuchâtelois.

Si le total des montants susceptibles d'être accordés après examen, excède les montants à disposition, les critères de priorisation 2 (voir ci-dessous) seront appliqués pour déterminer le montant des aides.

2. En cas d'insuffisance de moyens par rapport au volume de demandes, les choix devront être guidés par les critères suivants (au minimum 2 pour obtenir un montant d'aide maximal) :

a) **Importance pour la vie et la diversité culturelle du canton et rôle supra-régional**
Les entreprises culturelles ou acteurs-trices culturel-le-s incarnent une véritable singularité. Leurs productions présentent un intérêt supra-régional, voire au-delà. Leur disparition peut impacter négativement l'attractivité et l'image du canton de Neuchâtel.

b) **Création et médiation : les entités qui la promeuvent**

Les entreprises culturelles et acteur-trices culturel-le-s requérantes favorisent la création dans leur domaine ou de manière interdisciplinaire. Elles sont capables de se réinventer en étant toujours à la pointe de leur domaine. De plus, elles sont conscientes de leur rôle dans la société et déploient des outils de médiation pour créer le lien avec le public et lui livrer des clés de lecture. Leur travail apporte une plus-value en contribuant constamment à renouveler nos représentations. La pandémie constitue une épreuve qui doit plus que jamais susciter la créativité, a fortiori dans le domaine artistique et culturel. De nombreuses entreprises culturelles et acteur-trices culturel-le-s l'ont bien compris en proposant des alternatives virtuelles (concerts filmés, nouveaux modèles économiques, fédération d'initiative dans leur domaine ou non).

c) **Professionnels : maintien des compétences artistiques, culturelles et techniques**

Les indépendants qui peuvent attester d'une pratique professionnelle seront soutenus en priorité.